

Essai sur l'illégalité en économie : l'économie de la drogue

In: Sciences sociales et santé. Volume 7, n°3, 1989. pp. 5-25.

Citer ce document / Cite this document :

Schiray Michel. Essai sur l'illégalité en économie : l'économie de la drogue. In: Sciences sociales et santé. Volume 7, n°3, 1989. pp. 5-25.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/sosan_0294-0337_1989_num_7_3_1134

Abstract

Michel Shiray: Essay on the illegality of economies: the economy of drugs

This article attempts to introduce the theme of the economies of drugs, which is rather underdeveloped in France. Although it accounts for 5 % of the community spending in the US and 50 % of the National Income in Bolivia, the importance of this activity is not reliant upon its size. It represents above all a model of economies which is not subject to the usual tools of knowledge and the normal mechanisms of classical economics. Thus it illustrates the importance of the illegality factor in economics. By bringing together the most varied sources of documentation the article presents the quantitative evaluations available within this field of activity, and it compares them with the most classic types of analytical economics. It examines in turn the variety of products, the demand, and the play upon the flexibility of prices and of substitution, the setting of prices, the concentration of profits and the distribution of income, the channels and the production and distribution Systems. The main conclusion deals with the interrelationship between the economics of drugs and standard economics which opens a wide field of theoretical and empirical research for the enrichment of the knowledge of real economics considered as a whole, within both official and non-official areas.

Résumé

Résumé. Cet essai s'attache à introduire le thème de l'économie de la drogue, très peu développé en France. L'importance de ce domaine d'activités n'est pas seulement dans sa dimension, même s'il correspond à 5 % des dépenses de consommation aux États-Unis et à 50 % du revenu national en Bolivie. Il représente surtout un modèle d'économie qui ne se soumet pas aux instruments de connaissance et aux mécanismes courants de l'économie officielle. Cela montre l'importance du facteur de l'illégalité en économie. En réunissant les sources documentaires les plus diverses, l'article présente les évaluations quantitatives disponibles sur ce domaine d'activité et il le confronte aux catégories d'analyse économique les plus classiques. Il examine successivement la diversité des produits, la demande et le jeu des élasticités-prix et de substitution, la formation des prix, la concentration des profits et la diffusion des revenus, les filières et les systèmes de production et de distribution. La principale conclusion concerne l'interpénétration entre l'économie de la drogue et l'économie officielle, qui ouvre un vaste champ de recherches théoriques et empiriques pour l'enrichissement de la connaissance de l'économie réelle, considérée dans son ensemble, avec les sphères officielles et non officielles.

Resumen

Michel Shiray, Ensayo sobre la ilegalidad en economía : la economía de la droga

Este ensayo pretende introducir el tema de la economía de la droga que ha sido muy poco desarrollado en Francia. La importancia de este tipo de actividades no radica sólo en su propia dimensión, aunque llegue a representar el 5 % de los gastos de consumo en los Estados Unidos y el 50 % del ingreso nacional en Bolivia. Ante todo constituye un modelo de economía que no se sujeta a los instrumentos de conocimiento ni a los mecanismos usuales de la economía oficial. Esto demuestra la relevancia del factor de la ilegalidad en economía. Al reunir las más diversas fuentes documentales, este artículo presenta las evaluaciones cuantitativas disponibles en este campo de actividades y lo confronta a las categorías de análisis económico más clásicas. Examina sucesivamente la diversidad de los productos, la demanda, la flexibilidad de los precios y los fenómenos de substitution, la formación de los precios, la concentración de las ganancias y la difusión de los ingresos, los circuitos así como los sistemas de producción y distribución. En su conclusión el autor destaca la interpénétration entre la economía de la droga y la economía oficial ya que abre un amplio campo de investigaciones teóricas y empíricas que puede enriquecer el conocimiento de la economía real, considerada en su conjunto tanto en sus esferas oficiales como no oficiales. Este campo de actividades y lo confronta a las categorías de análisis económico más clásicas. Examina sucesivamente la diversidad de los productos, la demanda, la flexibilidad de los precios y los fenómenos de substitución, la formación de los precios, la concentración de las ganancias y la difusión de los ingresos, los circuitos así como los sistemas de producción y distribución. En su conclusión el autor destaca la interpenetración entre la economía de la droga y la economía oficial ya que abre un amplio campo de investigaciones teóricas y empíricas que puede enriquecer el conocimiento de la economía real, considerada en su conjunto tanto en sus

esferas oficiales como no oficiales.



Essai sur l'illégalité en économie : l'économie de la drogue

Michel Schiray*

Résumé. Cet essai s'attache à introduire le thème de l'économie de la drogue, très peu développé en France. L'importance de ce domaine d'activités n'est pas seulement dans sa dimension, même s'il correspond à 5 % des dépenses de consommation aux Etats-Unis et à 50 % du revenu national en Bolivie. Il représente surtout un modèle d'économie qui ne se soumet pas aux instruments de connaissance et aux mécanismes courants de l'économie officielle. Cela montre l'importance du facteur de l'illégalité en économie. En réunissant les sources documentaires les plus diverses, l'article présente les évaluations quantitatives disponibles sur ce domaine d'activité et il le confronte aux catégories d'analyse économique les plus classiques. Il examine successivement la diversité des produits, la demande et le jeu des élasticités-prix et de substitution, la formation des prix, la concentration des profits et la diffusion des revenus, les filières et les systèmes de production et de distribution. La principale conclusion concerne l'interpénétration entre l'économie de la drogue et l'économie officielle, qui ouvre un vaste champ de recherches théoriques et empiriques pour l'enrichissement de la connaissance de l'économie réelle, considérée dans son ensemble, avec les sphères officielles et non officielles.

L'objet de cet essai (1) est de montrer la pertinence du thème de l'économie de la drogue comme champ de recherche à pénétrer

* Michel Schiray, économiste, Centre international de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED), EHESS, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.

(1) Ce texte a été réalisé à la suite du séminaire organisé sur le thème « Toxicomanie, institutions et société » par le Service de formation continue de l'université Aix-Marseille-II, au Centre interrégional de formation du personnel de l'administration pénitentiaire à Marseille, du 1 au 3 décembre 1987. Il a bénéficié en dernière lecture des observations et des suggestions de Maria Luisa Cesoni, avocate, que nous remercions.

par l'économiste. L'intérêt en réside tant pour l'explication de l'économie réelle et les développements théoriques qui peuvent être apportés que pour les politiques économiques et en développement.

La faiblesse des travaux économiques dans ce champ d'activité, en France et dans beaucoup d'autres pays, est pour le moins étonnante (2). Dans les pays les plus industrialisés, il constitue un secteur d'activité, une source de revenus et une dépense de consommation non négligeables. Dans certains pays moins développés notamment, il constitue aussi une production agricole et de transformation qui peut être très importante dans l'ensemble du produit national. Le fonctionnement de ce secteur du fait de son caractère illégal est un modèle atypique d'économie très riche d'enseignement pour de nombreuses autres situations d'économie « non pure » dont est constituée largement l'économie « réelle ».

L'interpénétration de l'économie de la drogue avec d'autres secteurs de l'économie, à commencer par l'économie officielle, dans le domaine financier, mais aussi celui des secteurs de production de biens et de services, est une raison supplémentaire de ne pas refuser l'introduction de la drogue dans le champ reconnu de l'économiste comme du planificateur. Le caractère international et proprement transnational de la production, de la distribution et de la consommation de la drogue et des mouvements de capitaux qui lui sont liés confère à ce secteur un intérêt particulier dans la coopération entre pays, notamment dans les rapports Nord-Sud (Brackelaire, 1988).

La question posée à l'analyse de l'économie de la drogue est aussi de savoir si l'on peut construire des notions, des catégories d'analyse, des méthodes d'investigation et de connaissance et des schémas d'interprétation qui puissent aider à guider l'approche d'autres domaines d'activité économique pouvant toucher à l'illégalité. Un des domaines très actuels est celui du « piratage » des logi-

(2) En France, on peut relever trois types de travaux abordant l'économie de la drogue. Le premier s'attache à donner un développement théorique à l'introduction du risque légal dans la rationalité économique (Geny, 1978). Le deuxième, dans une perspective macroéconomique, s'attache à quantifier et à intégrer, dans l'analyse des agrégats nationaux et éventuellement régionaux, les activités monétaires non enregistrées, sans toutefois permettre de distinguer clairement la nature de ces activités (Heertje, Barthelemy, 1984). Un troisième type concerne les études de « rationalisation des choix budgétaires » (RCB) qui rentreraient plus directement dans le domaine proprement dit des activités de la drogue. Engagées au début des années soixante-dix, elles n'ont pas, à notre connaissance, été poursuivies (Pelletier, 1981). Pour notre part et parallèlement à d'autres auteurs, nous l'avions abordé à partir de travaux sur l'économie informelle, qui est une notion plus large et dont l'économie illégale n'est qu'une partie. Cette approche cherche à différencier clairement les diverses formes d'activité non prises en compte par les données officielles de l'économie et à définir pour chacune des méthodes appropriées de connaissance et d'analyse (Gaudin, Schiray, 1984).

ciels dont, selon la presse, le chiffre d'affaires en France s'élèverait à plusieurs milliards de francs. Demain, apparaîtront sans doute d'autres domaines nouveaux qui se construisent à la frontière de la légalité et de l'illégalité, penchant plutôt vers l'un ou plutôt vers l'autre, avant d'être reconnu comme partie du « champ constitué » de l'économie et de l'économiste.

L'importance quantitative de la drogue dans l'économie

Dès le début des années 80, aux Etats-Unis, les estimations officielles des dépenses de consommation des principales drogues illégales (cocaïne, marijuana, héroïne) avoisinaient 80 milliards de dollars, soit 5 % des dépenses totales de consommation du pays (3). Selon certaines administrations spécialisées, elles procureraient deux tiers de l'ensemble des revenus des marchés illégaux (IRS, 1982), ou peut-être plus (Simon, Witte, 1982).

En Italie, des estimations d'origine fiable évaluaient entre 25 et 35 000 milliards de liras le chiffre d'affaires de la drogue au milieu des années 80, correspondant à 3 à 5 % du revenu national (Censis, 1985). Représentant un quart de l'estimation économique de l'ensemble des activités criminelles du pays, il en constituerait largement le premier poste devant toutes les autres formes connues, les extorsions de fonds, les vols, les faux et les fraudes, etc.

A l'extrême, l'économie de certains pays producteurs de matières premières s'avère complètement dominée par ce secteur d'activité. En Amérique latine, c'est le cas des trois grands pays producteurs de cocaïne, la Bolivie, le Pérou et la Colombie. Des estimations diffusées au niveau international indiquaient que les revenus de la drogue en Bolivie, grand fournisseur du produit de base, la coca, s'élevaient à la moitié du revenu national (Hunger Project, 1987). Des chiffres même plus élevés ont été cités par des responsables nationaux (Delpirou, Labrousse, 1986).

Les évaluations à caractère officiel disponibles pour la France sont très partielles (IRS, 1982). Les tentatives de chiffrage de la mission d'études sur la drogue, avec quelques milliards de francs de

(3) Ces montants font bien sûr l'objet de discussions. Un auteur comme Reuter s'est attaché à montrer que les évaluations officielles des ventes de marijuana étaient plutôt trop élevées (United Nations, 1987). En ce qui concerne la principale drogue consommée, la cocaïne, d'autres, comme Delpirou et Labrousse dans leur ouvrage très documenté avancent des chiffres plus élevés, en estimant à 70 milliards de dollars la valeur au détail des importations clandestines aux Etats-Unis, en 1985 (Delpirou, Labrousse, 1986). Cela leur fait rappeler que tous les gros trafiquants de la seule cocaïne réunis constituent la troisième corporation du pays.

dépenses de consommation de drogue, ne dépassaient pas 0,2 % du PNB à la veille des années quatre vingt (Pelletier, 1981). La valeur des saisies avoisine le milliard de francs en 1987, sans que l'on puisse en déduire valablement le montant du trafic réel (Ministère de l'Economie, 1988).

La dimension économique des problèmes de la drogue

Peut-être l'économie n'est-elle pas l'essentiel des problèmes de la drogue, comme le suggérait déjà le rapport Pelletier, en 1978 (Pelletier, 1981). Beaucoup d'arguments peuvent pourtant montrer l'intérêt de développer cette dimension du problème. Une controverse qui mérite d'être éclaircie porte tout d'abord sur les rapports entre l'offre et la demande de drogue. La question est de savoir si l'existence d'une offre influe sur le volume de la demande et le développement quantitatif de la toxicomanie. A un niveau plus qualitatif, elle concerne également les modalités de production et de distribution des produits, avec en premier lieu le problème de la légalisation, qui définissent les conditions dans lesquelles s'exerce la demande. Au plan international, cela renvoie au débat sur l'action auprès des pays producteurs ou sur la demande des pays consommateurs (Brackelaire, 1988).

Il serait naïf de penser que la toxicomanie résulte simplement de l'existence d'une offre. Elle renvoie évidemment au malaise social et à des problèmes beaucoup plus complexes des personnes et de la société. On peut cependant relever au plan de l'analyse économique une caractéristique de certains produits toxicomaniaques dont l'usage soulève le plus de problèmes. Une fois la demande de ces produits créée, la puissance d'attachement au produit bloque les mécanismes d'ajustement de l'offre et de la demande par les prix et la substitution entre catégories de produits ou de dépenses que suppose la théorie économique classique. Les offreurs de drogue l'ont bien compris ; lorsque par exemple, il y a six ans, ils ont voulu faire pénétrer la cocaïne dans le marché brésilien, ils ont employé une stratégie à deux volets : créer la rareté sur le marché de la marijuana qui était alors le seul répandu, en limitant momentanément l'offre de ce produit, et en même temps offrir de la cocaïne à bas prix, comparable à celui de la marijuana, pour créer une clientèle. Une fois l'acoutumance à ce nouveau produit obtenue pour un noyau suffisamment important de consommateurs, les prix ont été relevés au niveau des prix internationaux. Cela a été réalisé dans un délai rapide, en moins d'un an. La clientèle acquise était fixée. La demande

n'a pas diminué avec l'élévation du prix. Les mécanismes sociaux de diffusion ont pris le relais pour l'extension du marché de la cocaïne. Cette stratégie a également été identifiée en Italie à la fin des années soixante pour l'introduction de l'héroïne.

Au plan qualitatif, les conditions économiques d'un marché illégal ont des conséquences sociales connues. Contentons-nous de rappeler, parmi les plus apparentes, toutes les formes de criminalité liées au fonctionnement du marché et la délinquance attachée directement et indirectement aux prix d'usage exorbitants de certaines des principales drogues.

On examinera les caractéristiques économiques et les problèmes d'économie posés par les activités de la drogue, en analysant successivement la diversité des produits, la demande, la formation des prix, la concentration des profits et la distribution des revenus, les filières et les systèmes de production et de distribution, puis, à travers les relations entre l'économie de la drogue et l'économie officielle, nous aborderons les questions monétaires et financières, avec les problèmes soulevés par le recyclage de l'argent de la drogue dans l'ensemble de l'économie.

La diversité des produits et des qualités

La gamme des produits « drogue » est extrêmement diversifiée. La nomenclature des stupéfiants des Nations Unies distingue 93 produits, parmi lesquels ressortent : le cannabis, les feuilles de coca et la cocaïne, le concentré de paille de pavot, l'héroïne, la morphine et l'opium (OICS, 1986).

Le rapport Pelletier distingue six grandes catégories : les hallucinogènes (principalement le LSD) ; les opiacés (opium, codéine, morphine, héroïne) et les stupéfiants synthétiques (substituts, en particulier pour les héroïnomanes) ; le cannabis ou chanvre indien (dont sont extraits marijuana et haschich) ; les enivrants (éther, trichloréthylène, acétone, acétates, naphte ou toluène) ; les excitants (cocaïne, amphétamines) ; les barbituriques (Pelletier, 1981). Aux Etats-Unis, les institutions spécialisées reprennent la notion d'« abus de drogue » et élargissent leur nomenclature aux divers stimulants, tranquillisants, sédatifs à usage non médical, ainsi qu'à l'alcool et au tabac (NIDA, 1986).

Avec cette diversité de produits, l'origine et les filières de production et d'approvisionnement sont très variées. Le caractère légal fournit une première ligne de distinction. S'il s'applique clairement à certains produits, la définition de la frontière apparaît plus complexe

pour d'autres, d'autant qu'elle peut varier selon les pays. Généralement le produit n'est pas illégal en soi, il l'est par rapport à son usage. Il est légal pour un usage médical notamment et illégal pour d'autres emplois. Pour un produit donné, l'usage peut également être à certaines conditions légalisé alors que l'offre, elle, demeure illégale.

Finalement, si l'on se réfère au critère de l'illégalité, on peut reprendre, pour la France, les rubriques distinguées par la Direction Centrale de la Police Judiciaire qui correspondent généralement à des filières d'approvisionnement : l'héroïne, la cocaïne, le cannabis (herbe ou marijuana, résine ou haschich, huile), le LSD et les médicaments psychotropes (DGPN, 1987).

A côté de la diversité des produits, une autre caractéristique de certains des plus importants d'entre eux est directement liée à l'illégalité du marché et découle de l'absence de contrôle de qualité. L'héroïne et la cocaïne, en particulier, font l'objet d'une transformation à partir d'un produit de base, pour l'une la morphine elle-même obtenue de l'opium, pour l'autre, la coca. La qualité de la transformation est très appréciée des usagers spécialistes. Les chimistes les plus compétents et leurs « recettes » sont très recherchés dans le marché international de la drogue. Mais l'illégalité permet aussi la distribution de produits ayant les qualités les plus variables, par la pratique des mélanges. Ainsi peuvent être additionnés les sucres, pour augmenter le poids, des sels anesthésiques locaux, qui provoquent un effet proche de la cocaïne, et aussi des produits plus banals comme le talc, le bicarbonate de soude ou des substances plus nocives encore qui peuvent avoir par elles-mêmes des effets très négatifs, à l'origine d'accidents mortels. Ainsi pour la cocaïne, si l'on peut avoir en Bolivie un degré de pureté de 95 %, il tombe de 15 à 60 % sur le marché californien où les usagers se sont, semble-t-il, dotés de bons moyens de contrôle de qualité. Une enquête, à Paris, donnait un degré de 8 à 12 % et montrait qu'un des produits pourtant le plus apprécié ne contenait aucune trace de cocaïne (Delpirou, Labrousse, 1986).

Une des caractéristiques essentielles des produits « stupéfiants » est celle de leurs usages alternatifs, notamment pour la médecine et la nutrition ou comme drogue. La conséquence en est d'abord la coexistence entre des circuits légaux et des circuits illégaux. Cette coexistence conduit aussi à une certaine interpénétration des circuits aux différents stades et pour les différents produits. Elle concerne déjà les pays producteurs de matières premières où la distinction entre zones, productions et producteurs légaux et illégaux est difficile à opérer. Mais la diversité des usages à partir de ces pro-

duits ouvre également la possibilité de développer certains d'entre eux, correspondant à des innovations dans les domaines médicaux et nutritionnels, ce qui apparaît positif pour penser la reconversion et le développement de régions productrices de matières premières, comme le propose la « stratégie internationale de lutte contre l'abus de drogue » des Nations Unies depuis 1981 (Delpirou, Labrousse, 1986 ; United Nations, 1987).

La demande et le jeu des élasticités dans la formation des prix

Pour donner une indication du volume de l'usage de drogue et son évolution, on peut se référer aux données établies aux Etats-Unis depuis de nombreuses années (NIDA, 1986), faute de données d'enquêtes d'ensemble pour la France.

En 1985, pour une population de 190 millions de personnes, le nombre d'entre elles ayant au moins une fois dans leur vie consommé du haschich ou de la marijuana était de 61,9 millions. Il s'élevait à 22,2 millions pour la cocaïne et à 1,9 million pour l'héroïne. Entre 11 et 17 millions avaient au moins essayé une fois chacune des autres catégories, hallucinogènes, enivrants et les diverses catégories de médicaments utilisés pour des usages non médicaux (stimulants, tranquillisants, analgésiques).

Les personnes considérées comme « usagers courants » sont celles ayant utilisé au moins une fois le produit dans le mois de l'enquête. Elles étaient au nombre de 18,1 millions pour la marijuana et le haschich, 5,7 millions pour la cocaïne, moins de 1 million pour l'héroïne et entre 1 et 2,5 millions pour chacune des autres formes de drogue citées ci-dessus.

Les indications sur les classes d'âge montrent parmi les « usagers courants », et pour tous les produits, la prédominance des jeunes et surtout des 18-25 ans dont 22 % consommeraient de la marijuana ou du haschich et 8 % de la cocaïne. L'ampleur du nombre des plus jeunes reste impressionnante, avec une proportion d'usagers de 12 à 17 ans de 12 % pour les premiers, supérieure à la moyenne nationale, et de 2 % pour la deuxième. Quelles que soient les catégories de produits considérées, les tout jeunes ont une proportion d'usagers courants égale ou supérieure à la moyenne nationale. Indiquons aussi que les classes d'âge supérieures à 28 ans n'ont pour aucun produit une représentativité relative plus marquée que pour l'ensemble de la population. Ce qui n'est pas le cas pour l'alcool et le tabac que nous avons exclus de notre champ.

L'usage des drogues a connu une croissance très forte aux Etats-Unis depuis le début des années soixante-dix, inégale selon les

produits et les classes d'âge. En fait, pour la plupart d'entre elles, après une croissance au cours des années 70, on observe depuis 1980 une tendance générale à la baisse. Quelques cas particuliers doivent être notés. Par exemple, pour la marijuana et le haschich, alors que la proportion des usagers courants des 12-17 ans s'est élevée de 7 à 12 % entre 1972 et 1985, avec une pointe de près de 17 % en 1979, celle des 18-25 ans a baissé de 28 % à 22 % dans cette période, avec un maximum de 34 % en 1979.

Pourtant, l'usage de certaines drogues continue de se développer. En premier lieu, la cocaïne continue de croître pour toutes les classes d'âge en touchant pour l'usage courant 1,8 % des 12-17 ans, 7,7 % des 18-25 ans et 2,1 % des 28 ans et plus, alors que la proportion était égale ou inférieure à 0,5 % en 1972. C'est le cas également des analgésiques apparus à la fin des années 70 et des autres drogues d'origine pharmaceutique, stimulants ou tranquillisants.

Pour l'économiste, l'approche de la demande et de la consommation de drogue renvoie plus que pour tout autre produit à une réflexion sur l'individu et la société qui requiert une contribution de l'ensemble des sciences sociales et humaines (Zafiroopoulos, Pinell, 1982). Quelques caractéristiques économiques peuvent cependant être énoncées. Elles concernent en particulier l'élasticité de la demande par rapport au prix et la substitution entre produits. Au niveau de la demande globale, il est probablement difficile d'apprécier l'importance du facteur prix sur le niveau de consommation. L'hypothèse du rôle de dissuasion du prix élevé de la drogue pour une masse d'usagers potentiels mériterait d'être soumise à vérification.

Quelques observations peuvent être faites en ce qui concerne l'utilisateur déjà capté. Certes il faut clairement distinguer les différents produits, selon l'accoutumance, et les usagers, selon qu'ils sont occasionnels ou permanents. Le cas extrême de l'utilisateur permanent de drogue à forte accoutumance est évidemment le plus significatif. Pour celui-ci, la dépendance à l'égard du produit entraîne une élasticité très faible de sa demande par rapport à la variation des prix. Cela apparaît comme une des caractéristiques économiques de la drogue. Parallèlement, la dépendance à l'égard d'un produit spécifique empêche le jeu normal des substitutions entre produits qui pourraient être considérés comme « équivalents ». Plus exactement, les mécanismes de substitution ne pourraient jouer que sur un nombre très réduit de produits « drogue » dont l'analogie les situe normalement dans la même sphère de l'illégalité, rendant peu probable la possibilité de recours à des produits des marchés légaux. Cela montre le rôle de l'intervention législative ou institutionnelle

qui peut, sous contrôle, ouvrir l'accès à certains produits dans la légalité, comme l'avait expérimenté la Grande-Bretagne dès 1967, avec les dispositions sur la prescription d'héroïne. Dans les processus thérapeutiques, des substituts sont utilisés pour assurer une maintenance. Le rôle décisif de l'intervention publique dans les conditions de fixation des prix et d'accès contrôlé aux produits, à la lumière notamment des expériences menées dans plusieurs pays, constitue certainement une priorité de recherche.

La demande de drogue est certainement un modèle exemplaire et extrême, pour la relation consommation/revenu, avec une consommation incompressible déconnectée du revenu disponible qui dicte obligatoirement le niveau de revenu nécessaire. Ce revenu se situe, dans le contexte d'une économie illégale, « hors normes » si l'on se réfère aux niveaux courants des salaires et des revenus. Cela explique pour l'essentiel le développement des délits pour acheter de la drogue, comme le plus fréquemment les vols ou le passage de l'usager dans le circuit de distribution pour devenir revendeur. Le rapport Pelletier évaluait, à la fin des années soixante-dix, à 15 000 francs par mois le prix à payer pour un usager d'héroïne, pour une consommation de 1 gramme par jour (Pelletier, 1981). En 1988, l'estimation avancée, dans les milieux spécialisés, est de l'ordre de 30 à 50 000 francs par mois pour un usager « sérieux ».

Le prix de l'illégalité dans la formation des prix

La caractéristique essentielle liée à l'illégalité est le prix très élevé des produits à tous les stades de la production et de la distribution. La deuxième est la complexité et le fractionnement de la filière, du stade de la production de la matière première à celui de la distribution à l'usager. Cela conduit à multiplier les intermédiaires et les rétributions pour contourner tous les obstacles à l'exercice d'une activité illégale.

Comme ordre de grandeur, rappelons que le prix de la cocaïne sur le marché illégal est cent fois supérieur à la cocaïne pharmaceutique aux Etats-Unis (Delpirou, Labrousse, 1986). On attribue généralement le prix très élevé à la rémunération du risque. C'est le coût de l'illégalité supporté par l'usager. Mais s'il est vrai que les marchés des drogues fonctionnent dans l'illégalité selon l'offre et la demande dont le rapport définit un prix, leur position respective mérite attention. La demande est en grande partie dépendante avec un recours possible à des substituts limités. L'offre est structurée et contrôlée d'autant plus fortement qu'elle est dans l'illégalité. On peut facile-

ment faire l'hypothèse que, en un lieu et à un instant donnés, le marché est monopolisé ou réparti entre un nombre réduit d'offreurs de haut niveau, réduisant l'accès à d'autres sources d'approvisionnement. Il y aurait donc position dominante de l'offre sur la demande. L'offre peut organiser la rareté ou l'abondance et jouer sur les prix et la consommation des différents produits, comme nous l'avons illustré à un niveau global dans les stratégies brésilienne et italienne de pénétration de la cocaïne et de l'héroïne, au détriment de la marijuana. Cela est encore plus vrai à des niveaux locaux et microéconomiques.

Le phénomène d'« hyper-surprix » commence déjà au premier stade de la filière, chez les petits producteurs de la matière première. Ainsi, en Bolivie, premier producteur mondial de coca, dans une des principales régions de production, un hectare de coca (inférieure à la taille moyenne des exploitations individuelles) rapporterait au paysan entre 8 000 et 15 000 francs. Ces chiffres doivent être comparés au revenu moyen du paysan des hauts plateaux dont ces producteurs sont originaires, qui s'élève à 1 000 francs par an ou au revenu bolivien moyen qui est de 3 750 francs (Delpirou, Labrousse, 1986), pour comprendre l'attrait monétaire de cette culture, incomparable avec les autres produits agricoles, en particulier les cultures vivrières. Cela explique, déjà à la base, le formidable développement des superficies cultivées depuis les deux dernières décennies et la résistance paysanne aux tentatives de suppression ou de reconversion des cultures qui ont pu être faites dans certaines régions (Brackelaire, 1988).

C'est évidemment en aval des matières premières que s'envoient les prix. Delpirou et Labrousse évaluent, en 1985, à 2 400 fois le prix payé au paysan bolivien celui de la cocaïne contenue en poudre vendue aux consommateurs américains ou européens (200 kg de feuilles de coca payés 250 dollars donnant, après transformation, 8 kg de cocaïne, à 12 % de pureté, vendus 800 000 dollars) (Delpirou, Labrousse, 1986). Reuter estime, au début des années 80, à plus de 100 fois le prix de la marijuana payé au producteur colombien celui vendu par le détaillant américain (1 livre payée de 3 à 8 dollars, vendue sans transformation de 575 à 980 dollars) (Reuter, 1984). La structure des prix de la filière de production et de distribution est évidemment très éclairante pour ces deux produits différents, l'un donnant lieu à transformation, l'autre non.

Pour la cocaïne (1985), la transformation et la distribution s'opéraient ainsi :

- En Bolivie :
 - producteur de feuille de coca (200 kg) : 250 \$,
 - première transformation (pâte base : 2 kg) : 10 000 \$;

- En Colombie :
 - deuxième transformation (cocaïne : 1 kg) : 20 000 \$;
 - Aux Etats-Unis :
 - importateurs (cocaïne : 1 kg) : 60 000 \$;
 - gros distributeurs (cocaïne à 50 % : 2 kg) : 120 000 \$;
 - distributeurs détaillants (cocaïne à 12 % : 8 kg) : 600 000 \$.
- Pour la marijuana (1980), une quantité d'une livre se distribuait ainsi :

- en Colombie :
 - producteur : 3 à 8 \$,
 - courtier : 25 \$,
 - exportateur : 40 à 80 \$;
- aux Etats-Unis :
 - importateur : 165 à 325 \$,
 - distributeur : 265 à 415 \$,
 - détaillant : 575 à 980 \$.

Dans les deux cas, on voit que l'escalade des prix se fait dans les proportions les plus fortes au cours des premiers stades de l'approvisionnement, notamment à l'occasion de la transformation de la coca en cocaïne, qui se situent dans les pays d'origine. Mais si l'on considère les masses, on voit que la plus grande partie du montant de la vente est produite dans la distribution du pays consommateur. Dans nos exemples, la cocaïne est payée par l'utilisateur 10 fois son prix à l'importateur et 30 fois son prix à l'exportateur, la marijuana, respectivement, plus de 3 fois et plus de 12 fois.

Cette répartition est d'ailleurs bien différente si l'on examine la structure du prix de la marijuana produite aux Etats-Unis, qui représente, selon les Nations-Unies, 12 % des approvisionnements du pays. L'espèce la plus appréciée, la *sinsemilla*, est achetée entre 950 et 1 800 dollars la livre pour être revendue au consommateur final à 3 200 dollars (Reuter, 1984).

La concentration des profits et la diffusion des revenus

L'analyse des prix montre que les chiffres d'affaires, plus exactement les valeurs ajoutées des produits de la drogue, sont beaucoup plus importants à l'intérieur des pays consommateurs que dans les pays producteurs et sans doute des pays de transit.

Deux caractéristiques semblent se dégager des structures de revenu de la drogue : une extrême concentration des gros profits d'un côté, un nombre très important de personnes qui tirent des revenus de la drogue de l'autre.

L'analyse présentée par Reuter sur les revenus produits par les ventes de marijuana aux Etats-Unis en 1982 est tout à fait éclairante, d'autant qu'il s'agit d'une drogue mieux tolérée socialement et qui ne fait pas l'objet de poursuites pénales dans plusieurs Etats qui représentent un tiers de la population du pays. Cent quarante trafiquants concentrent près d'un tiers des revenus issus de la marijuana, avec un revenu brut moyen de 15 millions de dollars par an (dont il faut déduire, pour être honnête, les revenus qu'ils distribuent à leurs collaborateurs) ; 1 400 trafiquants ont un revenu moyen de 1,3 million de dollars ; 21 000 ont un revenu moyen plus modeste de 55 000 dollars par an. Mais, de l'autre côté, une masse de 525 000 petits trafiquants tirent en moyenne un revenu net de 4 260 dollars. Cela correspond à l'extension de la position de consommateur/revendeur, dans un marché évalué à près de 20 millions de consommateurs (Reuter, 1984).

En Italie, le CENSIS estimait en 1985 de 20 à 30 000 les effectifs employés par la production et le commerce de drogue (Censis, 1985). En France, on ne dispose que des statistiques de police : 4 300 trafiquants arrêtés en 1986, dont 1 000 trafiquants internationaux et 3 300 revendeurs (DGPN, 1987), ce qui est un indicateur très partiel du nombre réel.

Cette concentration des revenus et l'importance de la population touchant des revenus de la drogue se retrouvent dans les pays producteurs. Delpirou et Labrousse présentent des monographies impressionnantes de la formidable puissance économique acquise par certains personnages avec le trafic de la cocaïne en provenance de la Bolivie, de la Colombie et du Pérou (Delpirou, Labrousse, 1986). Les chiffres reconstitués s'évaluent en milliards de dollars, ce qui ne passe tout de même pas inaperçu, même dans une économie « invisible », ni à l'échelle nationale, ni même à l'échelle internationale. De l'autre côté, par recoupement minutieux d'avis d'experts de milieux différents, ils proposent une estimation de près de deux millions pour le nombre de Boliviens bénéficiant des retombées de l'économie de la coca, soit plus d'un tiers de la population du pays. Ce chiffre semble compatible avec le nombre de 100 000 familles de cultivateurs, assez justement apprécié et qui correspond à 500 000 personnes, si l'on tient compte du nombre total de personnes qui participent au trafic, y compris les fonctionnaires et les policiers. Les revenus indirects sont en effet considérables puisque l'on estime aussi à des centaines de milliers le nombre de petits commerces alimentés par l'argent de la coca et de la cocaïne. D'autres sources reprenaient, de leur côté, le chiffre de 300 000 personnes directement employées dans l'industrie de la cocaïne, soit 15 % de la main d'œuvre de la Bolivie (The Hunger Project, 1987).

Les filières et les systèmes de production et de distribution

Les systèmes de production et de distribution des drogues sont tout d'abord très diversifiés selon les produits. Les filières apparaissent en général spécialisées, encore qu'il semble que des associations de produits se fassent au niveau de la distribution finale. L'autre caractéristique est la capacité de changement des formes d'organisation. Cette capacité est rendue nécessaire en raison, d'un côté, de l'intervention de la police (le démantèlement de la *french connection* fait toujours à cet égard figure d'exemple historique) et, de l'autre côté, de la compétition entre groupes de trafiquants que l'on peut facilement supposer très sévère avec un renouvellement fréquent des positions dominantes du moins à des niveaux locaux. Cela illustre la force et la vulnérabilité de ce secteur illégal d'activité.

Nous prendrons une perspective à partir de la situation française, qui n'est pas forcément transposable aux autres pays. On peut distinguer tout d'abord les filières et les produits fabriqués et distribués en France et ceux beaucoup plus importants qui sont liés aux marchés internationaux.

Les premiers sont essentiellement constitués par le détournement d'usage des médicaments, les amphétamines. Ils sont obtenus de manière très diffuse par des ordonnances de complaisance ou falsifiées, ou par vol dans les pharmacies.

La situation est plus complexe pour les drogues dont l'approvisionnement est fait sur les marchés internationaux. Trois problèmes doivent être examinés pour chacun des produits : l'origine de l'approvisionnement, la question de la mobilité géographique et de la localisation de la transformation des drogues élaborées, les laboratoires (tantôt dans le pays, tantôt dehors) et les systèmes nationaux de distribution.

L'origine et les filières internationales d'approvisionnement

Les saisies de la police et des douanes françaises permettent de donner une image d'ensemble de l'origine et des filières internationales d'approvisionnement de manière suffisamment précise pour l'année 1986, même si elles ne reflètent pas les volumes réels des trafics (DGPN, 1987).

L'héroïne connaît une grande diversification des sources et des filières d'approvisionnement. Les principales sont celles du Sud-Est asiatique, du Sud-Ouest asiatique, du Proche et Moyen-Orient. La filière française, travaillant essentiellement pour le marché nord-

américain et démantelée en 1974, est considérée, après quelques résurgences sporadiques rapidement réprimées, comme éteinte.

L'héroïne du Sud-Est asiatique provient de laboratoires clandestins installés dans les montagnes de la frontière nord de la Thaïlande, de la Birmanie et du Laos, où se cultive intensivement le pavot à opium et où « s'opposent pour le contrôle du commerce de l'opium divers groupes armés et même de véritables petites armées ». Cette filière est « aux mains de puissantes organisations criminelles chinoises basées à Hong Kong » et développe ses réseaux partout dans le monde, en particulier en Europe et aux Etats-Unis.

L'héroïne du Sud-Ouest asiatique provient de la région dite du « Croissant d'Or » qui s'étend aux confins du Pakistan, de l'Afghanistan et de l'Iran, où se concentrent les cultures traditionnelles du pavot à opium, et plus récemment de l'Inde. Les filières d'approvisionnement sont nombreuses et diversifiées. Elles sont essentiellement pakistanaïses avec deux nouvelles filières apparues depuis quelques années. La première considérée comme bien organisée est constituée de Nigériens installés à Lagos. Ils s'approvisionnent au Pakistan pour assurer leur distribution en Europe et aux Etats-Unis. La deuxième est formée de nombreux groupes sri-lankais, d'origine tamoule, qui se sont organisés à la suite de l'exode dû aux affrontements ethniques dans leur pays. Cette filière est réputée « d'une grande habileté dans ses passages, le choix de ses itinéraires de diversion et d'un haut degré d'organisation ».

L'héroïne du Proche-Orient et du Moyen-Orient provient de Turquie et de la zone Syrie-Liban. L'héroïne turque est transformée près des lieux où est clandestinement produit l'opium. Celle provenant de Syrie-Liban est produite dans des laboratoires clandestins à partir de morphine-base importée dans ces pays. Elle parvient en France par des filières utilisant des passeurs voyageant par avion à partir de la Syrie.

La cocaïne provient exclusivement d'Amérique latine. La Bolivie et le Pérou sont les deux pays producteurs traditionnels de coca. Les laboratoires clandestins étaient auparavant installés en Colombie. « Un puissant banditisme colombien, réputé pour sa violence » contrôlait toutes les étapes du trafic de la cocaïne. Aujourd'hui, la coca est de plus en plus traitée sur place, en Bolivie et au Pérou, et en même temps que s'étendent les cultures illicites de coca en Colombie et plus récemment à l'ouest du Brésil. Les organisations colombiennes sont réputées toujours contrôler l'ensemble du trafic. Longtemps concentrée sur les Etats-Unis, cette filière se développe très rapidement vers l'Europe depuis ces dernières

années. L'approvisionnement est effectué selon des modalités très variées : à petite échelle (boulettes ingérées par les passeurs) ; moyenne échelle (bagages truqués) ou à plus grande échelle (chargements importants par le fret aérien ou maritime).

Le cannabis, sous ses différentes formes (herbe ou marijuana, résine ou haschich et huile), provient de sources très diverses, pays africains (Maroc, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Sénégal, Zaïre, Nigeria, etc.), plus occasionnellement du Sud-Ouest asiatique (Pakistan, Inde, Népal) et beaucoup du Proche-Orient (Liban) et des pays méditerranéens. C'est le marché de la drogue quantitativement le plus répandu à travers le monde. Les filières d'approvisionnement sont donc nombreuses et très variées. Grossièrement, on en distingue deux sortes : les filières très diffuses, celles des individus isolés, souvent consommateurs ou usagers – revendeurs transportant jusqu'à quelques kilos, et les filières d'organisations ou de groupes structurés relevant du « banditisme traditionnel » dont les chargements portent sur plusieurs centaines de kilos ou de tonnes. Ce sont des filières très élaborées qui utilisent des moyens de transport d'envergure, bateaux, avions privés, camions et transports routiers internationaux.

Pour mémoire, on peut rappeler l'émergence d'un nouveau trafic international de stupéfiants en plein développement et portant sur les médicaments psychotropes (stimulants et dépresseurs). L'originalité de ce trafic porte sur la nature du produit proprement pharmaceutique par son origine et par le renversement dans la direction du trafic. Ce sont cette fois des officines clandestines européennes, y compris françaises, et des réseaux de détournement de productions licites émanant de firmes pharmaceutiques (notamment des lots de médicaments destinés officiellement à l'exportation) qui approvisionnent les marchés internationaux clandestins, pour l'instant surtout vers les pays africains.

Localisation et délocalisation des laboratoires

Entre les filières internationales d'approvisionnement et les filières nationales de distribution se situe le problème stratégique de la localisation des laboratoires de transformation des drogues élaborées. Cela concerne surtout l'héroïne et la cocaïne et, aujourd'hui encore marginalement et en termes différents, les médicaments psychotropes. Le caractère stratégique réside dans le fait que la transformation est le stade de valorisation le plus fort du produit et sa maîtrise confère une position de pouvoir décisive dans les filières. C'est un enjeu de division internationale des profits. L'histoire des

deux dernières décennies montre la grande mobilité des laboratoires de fabrication de l'héroïne à partir de la morphine base. La variable de localisation principale a été l'ardeur et l'efficacité de l'action de la police. Officiellement, elle a eu pour conséquence d'éliminer l'essentiel de la fabrication dans les pays européens, en particulier en France, à l'exception, semble-t-il, de l'Italie notamment. La transformation aurait actuellement tendance à se rapprocher des zones d'origine des matières premières, renforçant les groupes qui les contrôlent. En ce qui concerne la cocaïne, la fabrication ne s'est pas posée en Europe. Longtemps réalisée pour l'essentiel en Colombie, elle tend à se réaliser aussi dans les zones productrices de la matière première, sans que, semble-t-il, cela ne modifie les rapports de pouvoir et n'entame les pouvoirs de contrôle par les groupes déjà constitués dans la région. La question se pose aujourd'hui pour la localisation des laboratoires de médicaments psychotropes européens. Sont-ils aisément délocalisables ou, au contraire, sont-ils étroitement dépendants de facteurs de localisation contraignants comme la proximité des infrastructures techniques de l'industrie pharmaceutique européenne, par exemple ?

Les systèmes nationaux de distribution

Les systèmes nationaux de distribution sont également très variés, temporaires, changeants et dotés d'une grande capacité d'adaptation à l'action de la police et à l'évolution des rapports entre groupes de trafiquants. La présence ou l'absence de groupes de fabricants sur le territoire est certainement déterminante dans la constitution des filières, encore que l'histoire de la *french connection*, qui était essentiellement orientée vers l'approvisionnement du marché nord-américain, montre que des fabricants nationaux ne se déploient pas forcément sur l'espace national.

Par ailleurs, les systèmes nationaux sont également dépendants de l'organisation de l'approvisionnement régional du trafic international. Ainsi, en Europe, pour la double raison de la forte présence de relais chinois dès la deuxième moitié des années soixante dix et du laxisme relatif de l'action de la police, Amsterdam est considérée par les sources officielles françaises comme une plaque tournante pour l'approvisionnement en drogue, en particulier l'héroïne. Cela favorise le développement d'un trafic éclaté vers les différents pays européens, par une multitude de petits porteurs acheminant de petites quantités. Ce trafic s'ajoute donc aux filières diffuses du trafic international direct qui va des pays producteurs aux consommateurs nationaux par des personnes isolées opérant à petite échelle.

Parallèlement, l'organisation de la distribution à partir de la Sicile, toujours considérée comme importante, prend des formes différentes, plus groupées et plus structurées.

Ces deux conditions énoncées, on peut décrire un schéma général des systèmes nationaux de distribution qui évoluent et se transforment sans cesse dans le temps et dans l'espace. Un marché de gros met en contact les professionnels du trafic, exportateurs et importateurs. Ces gros importateurs sont tantôt dans le territoire national, tantôt à l'extérieur. Actuellement, selon les sources de la police française, ils travaillent encore beaucoup à partir d'Amsterdam. Le marché de demi-gros est le fait de passeurs semi-professionnels, souvent isolés et plus vulnérables qui assurent un approvisionnement irrégulier et plus instable à la différence du pôle italien, en particulier sicilien, semble-t-il plus intégré et plus stable. Le marché de détail organisé par des intermédiaires débouche à la consommation de manière très diffuse par une multiplicité de transactions, de procédés, de lieux d'achat ou de revente, avec l'intervention finale massive des usagers-revendeurs.

Les relations entre l'économie de la drogue et l'ensemble de l'économie

Le domaine de la drogue produit un secteur économique qui peut être important en termes de chiffre d'affaires et de valeurs ajoutées, d'emplois, et de distribution de revenus, de consommation ou de flux financiers. Mais il n'est pas seulement un secteur non enregistré qui s'ajouterait aux autres, comme le suggèrent certains travaux qui s'attachent principalement à sa quantification.

Le plus important sans doute est d'examiner les relations entre l'économie de la drogue et le reste de l'économie, en particulier l'économie officielle. De nombreux points de relation existent, qui font que l'économie de la drogue n'est pas un secteur à part. Elle affecte les structures de consommation, les dépenses des ménages, la distribution des revenus, aux niveaux microéconomique et macroéconomique. Elle est génératrice d'occupations et peut affecter les structures locales, voire nationales d'emploi, comme nous l'avons déjà illustré. Le « blanchiment » de l'argent de la drogue est à l'origine d'activités insérées dans l'économie officielle. L'ampleur des mouvements de capitaux liés aux profits de la drogue, leur fluidité et leur mobilité peuvent affecter dans certains contextes les marchés financiers, voire les balances des paiements extérieurs de certains pays. D'un autre côté, on ne peut pas non plus oublier les

coûts sociaux de la drogue, à commencer par les dépenses de police et de santé, du moins ceux qui sont « externalisés » et donc à la charge de la collectivité et de l'Etat. Pour toutes ces raisons, il n'est sans doute pas exagéré de parler d'interpénétration relative, à des degrés divers selon les contextes, entre l'économie de la drogue et l'économie officielle.

Référons-nous, pour plus de clarté, à la démarche développée par un auteur américain, Peter Reuter, qui est une des rares sources disponibles pour ce sujet. Il présente une analyse interne aux Etats-Unis des relations entre le secteur de la drogue et le reste de l'économie (Reuter, 1984). Il les traite comme s'il s'agissait du rapport d'un pays avec un autre pays. Les achats de drogue par les usagers sont considérés comme des importations et diminuent l'épargne ou la consommation de biens et services légaux nationaux, n'affectant donc pas le PNB. Par contre, les achats de biens et de services légaux des trafiquants sont considérés comme des exportations et donc augmentent la production nationale officielle. Schématiquement, toute la consommation de drogue est donc une perte pour l'économie nationale. Elle est réinjectée dans le circuit par la consommation et l'épargne des trafiquants. Or il déduit de la concentration des revenus dans ce secteur une faible propension à consommer des revenus de la drogue, malgré certaines dépenses réputées ostensatoires. Si l'on suit ce raisonnement, l'impact de ce secteur sur l'économie officielle serait donc très négatif pour le PNB. Il reste cependant une interrogation essentielle concernant l'autre partie des revenus des trafiquants, l'épargne et l'utilisation qui en est faite. C'est une des questions centrales posées et non résolues par l'auteur.

On peut distinguer trois circuits empruntés par les profits de la drogue. Une partie est réinsérée dans le circuit de la drogue pour entretenir le trafic. Elle peut se confondre avec les charges d'exploitation. Elle reste donc occulte et n'affecte qu'indirectement l'économie officielle. Elle ne l'affecte que par l'intermédiaire des dépenses légales des agents rémunérés dans les filières de production et de distribution de drogue, y compris les bénéficiaires de pots-de-vin.

Une deuxième partie est consacrée au « blanchiment » des revenus à seule fin de justifier de revenus licites. L'importance de ce circuit dépend du contexte légal, fiscal et policier du pays considéré. Il est évidemment essentiel pour l'économie officielle puisqu'il soutient, pour une part artificiellement, et pour une part réellement, des activités tout à fait officielles. La question évidemment se pose de savoir dans quels secteurs d'activité ces fonds transitent. Suivant leur ampleur et les contextes il peut s'agir de micro-entreprises et de

petits commerces ou de grosses entreprises. A cet égard, Delpirou et Labrousse citent des exemples impressionnants de recyclage des revenus de la cocaïne (Delpirou, Labrousse, 1986). On pourrait en déduire la définition de « complexes de production officiels intégrés à l'économie de la drogue ».

Une troisième partie des profits peut être considérée comme la partie libre. La « liberté d'affectation » de cette masse de capitaux est certainement caractéristique, comparée aux autres capitaux du secteur officiel. Cette masse est disponible pour toute forme d'emploi. Elle peut s'investir sur le territoire national ou sur les marchés internationaux. Elle peut rester dans l'« ombre » ou émerger sur les marchés officiels. Cela ouvre toute la question des circuits financiers clandestins, des places internationales d'échange et de recyclage des devises, des systèmes nationaux de contrôle financier ou des complaisances bancaires et du rôle de certaines banques pour établir un pont entre les secteurs légaux et illégaux de l'économie sur lesquels on ne dispose que d'informations encore très fragmentaires, quoique illustratives.

Rappelons simplement un des témoignages de Delpirou et Labrousse selon lequel, en Colombie, pour montrer leur conscience nationale au pays et au Président qui les menaçait dans leur activité, des représentants des trafiquants auraient proposé de payer une somme de trois milliards de dollars pour contribuer au paiement de la dette extérieure officielle du pays, soit près d'un tiers de la dette totale qui, on le sait, est un grand problème national (Delpirou, Labrousse, 1986).

∴

Cet essai sur l'économie de la drogue montre en premier lieu l'ampleur quantitative qu'a prise la drogue dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, avec de grandes différences entre les pays. Cette importance concerne les productions nationales, qu'elles soient selon les pays d'origine agricole, industrielle ou surtout située dans la distribution, tout autant que la consommation individuelle, la distribution des revenus, la masse des profits et des capitaux disponibles pour l'investissement ou les placements sur les marchés financiers. La mesure quantitative de ces catégories, comme des travaux s'attachent à le faire dans certains pays, comme les Etats-Unis ou plus récemment l'Italie, apparaît nécessaire pour corriger les données courantes de l'économie officielle. Cependant le domaine d'activités de la drogue n'est pas seulement un secteur économique non enregistré dans les comptes natio-

naux à part, qui doit être seulement considéré comme un complément à ajouter. Des recherches qualitatives, plus analytiques, devraient également permettre de mieux évaluer l'importance et les modalités d'interpénétration entre le secteur de la drogue et le reste de l'économie.

La confrontation du domaine d'activités de la drogue aux catégories classiques d'analyse économique montre combien le caractère d'illégalité joint à celui du produit marque les modalités de son fonctionnement, comparées aux autres secteurs de l'économie officielle. Développer l'approche de l'économie de la drogue ne suppose pas seulement de concevoir des méthodes spécifiques de connaissance de cette réalité, pour disposer d'une base nécessaire d'informations. Elle nécessite aussi de définir des catégories adaptées. Cet essai a permis d'en suggérer quelques-unes : pour caractériser la demande, en introduisant les notions de dépendance au produit, le phénomène de blocage des substitutions ; pour définir les systèmes de production et de distribution, dans lesquels la notion d'entreprise fait place à celle de réseaux économiques clandestins par exemple, dont les modalités de fonctionnement diffèrent totalement ; l'interpénétration du secteur de la drogue et de l'économie officielle, notamment pour le blanchiment des profits, fournit également des configurations économiques complexes et originales, qu'il s'agit de situer par rapport à la rationalité du marché.

Plus largement, le thème de l'économie de la drogue apparaît privilégié pour introduire le facteur de l'illégalité et les caractéristiques qu'il introduit, qui concernent aussi bien des pratiques dans d'autres secteurs officiels de l'économie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Brackelaire V., 1988, *Coca, cocaïne et développement – Repères pour la coopération avec la Bolivie*, Collectif d'échanges pour la technologie appropriée (COTA), Bruxelles.

Censis, 1985, « Illecito. L'economico e il soggettivo nello sviluppo delle attività illecite in Italia », *Quindicinale di note e commenti*, Anno XXI, numero 4, Aprile.

Direction générale de la police nationale, Direction centrale de la police judiciaire, 1987, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1986*, Paris, La Documentation Française.

Delpirou A., Labrousse A., 1986, *Coca Coke*, Paris, éditions La Découverte.

Gaudin J., Schiray M., 1984, L'économie cachée en France : état du débat et bilan des travaux, *Revue économique*, vol. 35, n° 4.

Geny F., 1978, La théorie économique du crime, in Aftalion F., Rosa J.J., *L'économie retrouvée*, Paris, Economica.

- Godefroy T., Laffargue B., chaque année depuis 1977, *Le coût du crime en France*, Paris, Service d'études pénales et criminologiques (SEPC), Ministère de la Justice, Centre national de la recherche scientifique.
- Heertje, Barthelemy P., 1984, *L'économie souterraine*, Paris, Economica.
- Internal Revenue Service, 1982 et années suivantes, *Estimates of Income unreported on individual income tax returns*, Washington, DC, Publication 1104.
- International Narcotics Control Board, 1986, *Report of the International Narcotics Control Board for 1986*, United Nations, New York.
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, 1988, « La douane et la lutte contre la drogue, bilan 1987 », *Les Notes Bleues*, n° 373-7, semaine du 29 février au 6 mars.
- Ministère du Travail et de la Participation et Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, 1981, « La drogue, Travaux de la Commission interministérielle des stupéfiants », *Revue française des Affaires sociales*, numéro supplémentaire, Avril.
- National Institute on Drug Abuse, 1986, *National Household Survey on Drug Abuse, 1985*, Press Office of the National Institute on Drug Abuse, Rockville (Maryland), November.
- National Narcotic Intelligence Consumers Committee, chaque année depuis 1978, *Narcotics Intelligence Estimate*.
- Organe International de Contrôle des Stupéfiants, 1986, *Evaluations pour 1987 des besoins du monde en stupéfiants*, Nations Unies, New York.
- Pelletier M. (Mission d'étude présidée par), 1981, *Problèmes de la drogue*, Paris, La Documentation Française.
- Reuter P., 1984, La signification économique des marchés illégaux aux Etats-Unis : le cas de la marijuana, in Archambault E., Greffe X. (sous la direction de), *Les économies non officielles*, Paris, éditions La Découverte.
- Simon C., Witte A., 1982, *Beating the system*, Auburn House, Boston, Massachussets.
- United Nations, 1987, International conference on drug abuse and illicite trafficking, *UN Chronicle*, Vol. XXIV, n° 2.
- The Hunger Project, 1987, *World Development Forum*, vol. 5, n° 20.
- Zafiropoulos M., Pinell P., 1982, Drogues, déclassement et stratégies de disqualification, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 42.